

*Privilège—M. Jourdenais*LA PRIVATISATION DES SERVICES DE LIBÉRATION
CONDITIONNELLE—DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park, collègue du ministre, s'est plaint que ni lui, en tant que député du secteur, ni la population n'avaient été consultés. Le ministre sait que la privatisation des services de surveillance des libérés conditionnels représente un écart appréciable par rapport à la politique actuelle du gouvernement. Devant cette situation, le ministre ne juge-t-il pas à-propos de renvoyer l'ensemble de la question de la privatisation des services de libération conditionnelle au comité de la justice pour examen?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis un peu perplexe. J'aimerais savoir si le député s'oppose à la mise sur pied de foyers de transition permettant aux libérés conditionnels de se réadapter et de réintégrer la collectivité, ce qui réduit le taux de récidive.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CHAMP DE TIR PROPOSÉ AU SAGUENAY—ON DEMANDE DES
AUDIENCES PUBLIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne le champ de tir pour les F-18, proposé au Saguenay.

Le ministre sait que les ministres québécois des Affaires intergouvernementales et environnementales ont proposé la tenue d'audiences publiques et une évaluation conjointe de l'impact de ce projet.

Le ministre est-il prêt à coopérer sur cette proposition importante d'audiences publiques sur le champ de tir proposé pour la région et d'audiences publiques conjointes avec le gouvernement québécois? Va-t-il tenir ces audiences publiques?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous poursuivons ces jours-ci des pourparlers sur la question. Dès que nous aurons quelque chose à annoncer, j'en préviendrai le député.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU BRISE-
GLACE POLAR 8

M. Ted Schellenberger (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Vu la vente hier, au Manitoba, de Versatile Farm Equipment à Ford New Holland et vu la restructuration financière de Versatile Pacific Shipyards à Vancouver et Victoria, le gouvernement du Canada peut-il annoncer l'adjudication du contrat de construction du brise-glace Polar 8 aux chantiers navals de la Colombie-Britannique? Comme le diraient nos concitoyens de Terre-Neuve, nous, les habitants de la Colombie-Britannique, voulons savoir «qui sera le gars qui va construire le bateau»?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le sait le député, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a accompli des miracles au cours des derniers mois. Il a su débrouiller l'affaire de Versatile au Québec. Ses collaborateurs viennent à présent de régler le problème du matériel agricole à Winnipeg. Nous commencerons bientôt à résoudre les problèmes dans l'Ouest et, d'ici à quelques jours, nous pourrions aussi débrouiller l'affaire du Polar 8 à Vancouver. J'ose ajouter que nous ne nous retirerons pas sans avoir laissé un brise-glace derrière nous.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉSUMÉ CONGÉDIEMENT DE JOHN QUIGLEY—DÉCISION DU
PRÉSIDENT

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés une question de privilège soulevée il y a quelques jours par le député de La Prairie (M. Jourdenais).

[Français]

Le 11 février 1987, l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) a posé la question de privilège au sujet de la mise à pied d'un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. L'honorable député a prétendu que les privilèges de tous les députés sont affectés par la décision et l'action du sous-ministre du ministère en question.

[Traduction]

Dans la présentation qu'il a faite à la présidence, le député de York-Ouest (M. Marchi) a dit que l'initiative du sous-ministre risque d'empêcher la divulgation de renseignements précieux et utiles aux Canadiens et que par conséquent, cela remet en question le rôle même des députés à la Chambre. Le député de Spadina (M. Heap) a fait valoir que le fonctionnaire en question s'est entretenu avec les membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, et qu'il n'a fait que leur fournir les renseignements pertinents disponibles.